



Société en commandite par actions au capital de 12 169 313 €
Siège social : 67/73, rue de Rivoli – 75001 PARIS
308 382 035 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RELATIF A L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 20 MAI 2011**

La loi fait obligation au président du Conseil de Surveillance des sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2010 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 13 avril 2011.

Le présent rapport a été préparé et élaboré par le Président du Conseil de Surveillance à la suite de réunions avec la gérance et le Directeur Général Finances.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008, mis à jour en avril 2010, disponible sur le site : www.code-afep-medef.com. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- la recommandation de non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social pour les raisons qui sont exposées dans la partie « Rémunération des dirigeants » du rapport de la gérance,
- la recommandation en matière d'évaluation annuelle des travaux du Conseil de Surveillance. Ce dernier ayant, procédé à une évaluation en 2009 a jugé qu'une évaluation tous les 2 ans était suffisante.

1.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.2.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La société Etam Développement est une société en commandite par actions. Cette forme sociale a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996.

Nous rappelons qu'au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont conférées pour trois années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur mis à jour et adopté, par le Conseil de Surveillance du 19 juin 2009 (consultable sur le site internet du groupe : www.etamdeveloppement.com).

Aux termes de son Règlement Intérieur, le Conseil de Surveillance est composé au moins pour un tiers de membres indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP-MEDEF. En effet selon l'AFEP-MEDEF, les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil de Surveillance sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou exercer un mandat de direction dans la Société, salarié ou membre du Conseil de Surveillance de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - o significatif de la Société ou de son groupe,

- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être membre du Conseil de Surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

Au 31 décembre 2010, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement comptait 10 membres : Monsieur Hervé de Carmoy (Président), Madame Rachel Milchior, Messieurs Alexis Gurdjian, George Lindemann, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan et Raphaël Palti. Les nominations les plus anciennes remontent au 29 mai 1996, les plus récentes au 19 juin 2009.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, en 2010, 5 membres soit 50% du Conseil de Surveillance sont indépendants : Messieurs Hervé de Carmoy, Alexis Gurdjian, George Lindemann, Jean-Pierre Nordman et Michel Rowan.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président, de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont consignées dans des registres cotés paraphés.

Sur l'application du principe de représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé à titre préalable que le Conseil comporte parmi ses membres une femme et neuf hommes. La société respecte donc les recommandations du Code de référence applicables dans l'immédiat sur ce point.

Nom, prénom	Mandat	Date de première nomination, de dernier renouvellement et de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du Groupe
Hervé de Carmoy	Président du Conseil de Surveillance	Coopté le 22 janvier 2008 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de Surveillance de Grosshill Properties - Président du Advisory Committee de MERIDIAM - Membre du Conseil d'Administration de Belambra - Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
Jean-Philippe Hottinguer	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre et Président du Comité des Comptes et d'Audit	Administrateur d'Etam SA	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance - Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie - Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois et de la Compagnie du Cambodge - Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA - Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA - Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA
Rachel Milchior	Membre du Conseil de Surveillance	Nommée le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA - Administrateur de Gerset - Administrateur de Finora SA 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Laubou, Vabou
Olivier des Lyons de Feuchin	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Galerie des Lyons
Jacques Mahaux	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité de Direction de CAL Conseil Luxembourg - Vice Président du Comité Exécutif du Crédit Agricole Luxembourg - Président du conseil d'administration de CA-Van Moer Courtens, de CAGP Belgium et de CAMS Belgium - Président du conseil d'administration de CAL Courtage et de The Investor's House - Administrateur de CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil, de Luxe, Finacap, Financière Linvest, Gesint, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Porfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion Intergestion, (SICAV), Lux International Strategy (SICAV), Parefa, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office Ibéria) - Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations

					<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Apeiron Advisors et de Link Multiple -
Jean-Pierre Nordman	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Directoire de Mindscape SA - Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape
Michel Rowan	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 24 mai 2002 Mandat renouvelé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Azulis Capital SA - Directeur Général de la BC Management SAS - Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la société Européenne des desserts de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloïse de Participations (groupe Bretèche Industrie) - Président du Conseil de Surveillance de la société Financière Breteche SA - Membre du Conseil de Surveillance de CA Communication Multimédia SAS, de Financière Savena SAS, Membre du Comité Stratégique de la société Merinvest SAS (groupe Meralliance).
Raphaël Palti	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre et Président du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général et Administrateur des sociétés : Altavia SA, Altavia France SA, Actipaper SA. - Administrateur et Président du Conseil des sociétés : Altavia Belgium SA, Altavia Beijing Advertising Co. Ltd, Altavia Shanghai Trading Co. Ltd. - Administrateur et Vice-Président des sociétés : Altavia Iletisim AS, MBO Communication LSA, Altavia Iberica CFA. - Administrateur des sociétés : Altavia Spindigital SA, Altavia Hellas AE, Altavia Italia Srl, Altavia HTT Ltd, Altavia Asia Ltd, Junium SA, Altavia RVB SA. - Président de la société Altavia Swiss SA. - Membre du Directoire de la société Altavia Polska Sp z.o.o.. - Gérant des sociétés : Altavia Newco SARL, Altavia Nantes Newco SARL. - Co-gérant des sociétés : Altavia Ceska SRO, Altavia Deutschland GmbH. - Représentant légal d'une personne morale Présidente de SAS : Altavia Paris SAS, Altavia Connexion SAS, Altavia Victor SAS. - Représentant d'Altavia France SA au Conseil d'administration : Altavia Connect GIE, Altavia Europe SA. - Président Directeur Général et Administrateur : Foncière Blanqui SA. - Président de la société Firapa SAS. - Co-gérant de la société SCI Rembrandt Courcelles. - Représentant de Firapa SAS, Présidente de la société Viatteam :

					Viateam SAS.
George Lindemann	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	- Représentant permanent d'INTECO INVESTMENTS au Conseil d'Administration d'Etam SA	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur Général de Etam GmbH (aucune participation du Groupe Etam dans cette société) - Président du Conseil d'Administration de IMD Institute for Management Development Alumni Deutschland e.V. - Directeur Général de Etam Florida LLC (aucune participation du Groupe Etam dans cette société), et de Metropolitan USA Corporation - Directeur de Fourlin Memorial Foundation - Administrateur de MLM III Foundation - Associé-Directeur de New World Developers L.L.C. - Membre du Conseil de Surveillance de Children's International.
Alexis Gurdjian	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Galaxis Advisory LLC, et de PHG Développement SAS - Administrateur de PHG UK Limited, Crazy Invest SA. Open-3-Investimenti SA et Green Yachts srl - Membre du Conseil de Surveillance de Scutum Capital AG (Janvier 2011) - Gérant de SC Alstaca, NG Invest Sarl et Galcap Invest I Sarl - Membre du comité stratégique de Novomed Group SAS et de Sunglad SAS.

1.2.2. MISSIONS

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la Société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. A l'égard de ces fonctions de contrôle, il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le Conseil de Surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la gérance sur l'organisation de l'audit interne en s'appuyant sur les travaux de son Comité des Comptes et d'Audit ;
- donne son avis à la gérance sur la rémunération versée aux principaux dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options ainsi que sur les nominations des membres du Conseil de Surveillance en s'appuyant sur les recommandations émises par son Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- contrôle la régularité des actes de la gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, Etam Développement SCA fournit aux membres du Conseil de Surveillance les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance peut entendre les gérants, les Directeurs Généraux du Groupe, les commissaires aux comptes et, d'une manière générale, tout salarié du groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la Société.

1.2.3. TRAVAUX

Le Conseil de Surveillance est convoqué 14 jours à l'avance, et reçoit l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des membres sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du Conseil de Surveillance. Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil de Surveillance.

En 2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois au siège administratif de la société Etam Développement SCA qui héberge les sièges des filiales opérationnelles, dont les dirigeants ont été invités le cas échéant : les 28 janvier, 22 mars, 15 avril, 16 juillet, 26 août, et 14 octobre 2010.

Ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance, sur invitation expresse des membres du Conseil de Surveillance : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, les associés commandités, et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

Conseil de Surveillance du 28 janvier 2010 (taux de présence de 100%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 14 octobre 2009 ;
- Conclusions des travaux du Comité des Comptes et d'Audit du 9 décembre 2009 ;
- Conclusions des travaux du Comité des Comptes et d'Audit du 27 janvier 2010 ;
- Présentation CA du 4ème trimestre 2009 ;
- Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires trimestriel et annuel ;
- Budget 2010 ;
- Mise en perspective des enjeux d'ETAM Lingerie ;
- Information relative à la cession du siège de Bruxelles – Fusion Italie – Projet de fusions Bénélux ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 22 mars 2010 (taux de présence de 100%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 janvier 2010 ;
- Budget 2010 ;
- Business Plan 2010-2013 ;
- Nomination de Monsieur Alexis Gurdjian au Comité des Comptes et d'Audit ;
- Point sur les réflexions stratégiques en cours ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 15 avril 2010 (taux de présence de 90%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 mars 2010 ;
- Conclusions des travaux du Comité des Comptes et d'Audit du 14 avril 2010 ;
- Présentation par la gérance des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 ;
- Examen des rapports suivants :
 - Rapport de gestion de la gérance intégré dans le Rapport Financier Annuel 2009 ;
 - Compte rendu de la gérance sur le programme de rachat d'actions ;
 - Rapport spécial de la gérance sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions ;
 - Rapport spécial de la gérance sur les opérations d'attribution d'actions gratuites ;
- Examen du rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ;
- Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif à l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Présentation du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2010 ;
- Communiqué de presse du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2010 ;
- Examen de la note annuelle sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan ;
- Examen du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire des actionnaires ;
- Communication par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires sur :
 - Les conventions réglementées au sens de l'article L 226-10 du Code de Commerce ;
 - Les conventions courantes ;
- Débat et avis sur le projet de réduction de capital assortie d'une offre publique de rachat d'actions (OPRA) ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 16 juillet 2010 (taux de présence de 80%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 15 avril 2010 ;
- Conclusions du Comité des Comptes et d'Audit du 9 juin 2010 ;
- Conclusions du Comité des Comptes et d'Audit du 15 juillet 2010 ;
- Information financière sur le chiffre d'affaires du T2 2010 ;
- Résultats de l'OPRA ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 26 août 2010 (taux de présence de 100%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 16 juillet 2010 ;
- Conclusions des travaux du Comité des Comptes et d'Audit du 25 août 2010 ;
- Présentation des résultats semestriels S1 2010 et du communiqué y afférent ;
- Rapport financier semestriel S1 2010 ;
- Descriptif détaillé de l'actionnariat d'ETAM post-OPRA ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 14 octobre 2010 (taux de présence de 60%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 26 août 2010 ;
- Conclusions des travaux du Comité des Comptes et d'Audit du 13 octobre 2010 ;
- Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires T3 2010 ;
- Calendrier 2011 ;
- Point stratégique sur l'activité Lingerie d'ETAM ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Divers.

Chaque année, le Conseil de Surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des commanditaires dès la convocation à l'Assemblée. Ce rapport est un document collégial qui engage l'intégralité des membres du Conseil de Surveillance. Aussi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle y figure. Pour rappel, le Conseil de Surveillance a procédé à son auto-évaluation en 2009.

1.3. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance dispose des travaux du Comité des Comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

1.3.1. COMITE DES COMPTES ET D'AUDIT

a. Composition et fonctionnement

Le Comité est composé de 3 à 8 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont au moins un membre doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard des critères précisés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Dans sa version précédente, le règlement intérieur précisait que le Comité était composé de 3 à 5 membres.

Le président du Comité des Comptes et d'Audit est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance. Son secrétaire est la responsable de l'audit interne.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Comptes et d'Audit est doté d'un Règlement Intérieur mis à jour et adopté par le Conseil de Surveillance de la Société lors de la séance du 19 juin 2009.

Le Comité des Comptes et d'Audit se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, au moins 4 fois par an :

- deux réunions sont dédiées à l'examen des comptes annuels et semestriels, pendant la préparation et l'examen par les commissaires aux comptes desdits comptes ;
- deux autres réunions sont dédiées aux problématiques de contrôle et d'audit interne.

Le Comité des Comptes et d'Audit fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

Il comprenait en 2010 les membres suivants : Messieurs Jean-Philippe Hottinguer (Président), Hervé de Carmoy, Alexis Gurdjian, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan et Raphaël Palti.

En 2010, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 4 membres du Comité des Comptes et d'Audit sont indépendants, soit 67% des membres du Comité des Comptes et d'Audit. : Messieurs Hervé de Carmoy, Alexis Gurdjian, Jean-Pierre Nordman et Michel Rowan. Monsieur Hervé de Carmoy présente des compétences particulières en matière financière, notamment au regard de son expérience professionnelle.

b. Missions

Le Comité des Comptes et d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Les attributions essentielles du Comité sont les suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisés par la direction de l'audit interne et le cas échéant fixer directement à cette direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux;
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; donner annuellement au Conseil de Surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ; émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la Société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations;
- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels et notamment à travers les notes émanant de la direction financière et des commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur les « risques et engagements hors bilan significatifs » ;
- Assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

c. Travaux

Le Comité des Comptes et d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2010, les 27 janvier (taux de présence de 80%), 14 avril (taux de présence de 100%), 9 juin (taux de présence de 100%), 15 juillet (taux de présence de 50%), 25 août (taux de présence de 100%), 13 octobre (taux de présence de 66%) et 14 décembre 2010 (taux de présence de 83%).

Le Comité a examiné la situation financière du groupe chaque trimestre ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par la responsable de l'audit interne chaque semestre.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

ETAM Développement étant une VaMP (Valeur Moyenne ou Petite) cotée au compartiment B avec une capitalisation inférieure à 1 MM€, elle peut choisir de réunir le Conseil de Surveillance « sous la forme de Comité d'Audit » tout en assurant les missions dévolues à ce Comité prévues à l'article L.823-19 du Code de Commerce. Dans ce contexte, la Société a décidé lors de son Conseil de Surveillance du 14 octobre 2010 de supprimer la tenue du Comité des Comptes et d'Audit la veille du Conseil de Surveillance et d'instaurer à compter du 1er janvier 2011 la réunion du Conseil de Surveillance sous la forme de Comité d'Audit préalablement à la tenue du Conseil de Surveillance, étant précisé que deux fois par an, une partie de la réunion sera consacrée aux actions d'audit Interne.

1.3.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

a. Composition et fonctionnement

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 3 à 8 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont au moins la moitié sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Le président du Comité des Rémunérations et des Nominations est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Rémunérations et des Nominations est doté d'un nouveau Règlement Intérieur mis à jour et adopté par le Conseil de Surveillance du 19 juin 2009.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

En 2010, la composition du Comité des Rémunérations et des Nominations était la suivante : Messieurs Hervé de Carmoy, Jean-Pierre Nordman et Raphaël Palti. Il était présidé par Monsieur Raphaël Palti.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009, 2 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations soit 67% de ses membres, sont considérés comme indépendants : Messieurs Hervé de Carmoy et Jean-Pierre Nordman.

b. Missions

Le Comité des Rémunérations et des Nominations émet un avis sur :

- la rémunération des membres dirigeants ;
- la politique générale d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions ;
- les candidats à la responsabilité de membre du Conseil de Surveillance.

c. Travaux

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2010, le 27 janvier 2010. Le taux de présence de ses membres s'est élevé à 100 %.

Lors de cette réunion, le Comité a procédé à l'examen des rémunérations des fonctions salariales de la gérance, du Directeur Général Exécutif et des membres du Comité de Direction.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

1.4. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.4.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL (JETONS DE PRÉSENCE)

L'Assemblée Générale du 22 juin 2006 a fixé le montant global des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 200 000 euros, jusqu'à décision contraire.

La répartition des jetons de présence s'effectue à ce jour comme suit :

- une somme forfaitaire allouée aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur appartenance audit Conseil de Surveillance ;
- une somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations.

Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 a décidé de ne pas modifier l'affectation de la somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations, soit 1.524 euros par présence effective à ces réunions, mais a décidé de la plafonner comme suit :

- Au titre de l'appartenance au Comité des Comptes et d'Audit : un plafond de 6.096 euros par exercice social et par membre.
- Au titre de l'appartenance au Comité des Rémunération et Nominations : un plafond de 1.524 euros par exercice social et par membre.

1.4.2. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'entre pas dans les attributions du Conseil de Surveillance de fixer les rémunérations des autres mandataires sociaux, et en particulier des gérants de la société. Les renseignements ci-après sont fournis à titre informatif.

(i) Détermination de la part fixe

Il n'y a pas de rémunération des cogérants au titre de leur mandat social dans la Société Etam Développement SCA. Les rémunérations de Madame Marie-Claire Tarica, de Monsieur Pierre Milchior et de Monsieur Laurent Milchior ne sont versées qu'au titre de leurs contrats de travail dans les filiales du Groupe.

(ii) Détermination de la part variable de la rémunération

Il n'existe pas de part variable versée au titre du mandat de cogérant. Pour plus de précision, il convient de se reporter à la partie « Rémunération des dirigeants » du rapport de la gérance.

(iii) Options d'achat ou de souscription et attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2008 a autorisé la gérance à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites. Ces autorisations n'ont pas été utilisées en 2010.

(iv) Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ n'est aujourd'hui prévue pour les trois cogérants de la Société.

(v) Retraite

La Société avait conclu un contrat de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec la société AXA à effet du 1er janvier 1990, garantissant dans certaines conditions une retraite à hauteur de 60% maximum du salaire.

Un premier avenant du 08 janvier 1991 a précisé la définition des bénéficiaires afin de réduire les conditions d'ancienneté de 15 à 10 ans. Par un deuxième avenant du 18 septembre 2003, afin qu'aucune erreur d'interprétation ne puisse se faire sur les bénéficiaires de ce plan de retraite, les conditions pour bénéficier de ce plan sont les suivantes : (i) être salarié appartenant au collège Cadre ; (ii) travailler dans l'une ou l'autre des filiales du Groupe Etam, celle-ci étant défini comme toute filiale détenue par la Société Etam Développement SCA à hauteur minimum de 50% des droits de vote et du capital, directement ou indirectement ; et (iii) justifier au jour du départ à la retraite d'une ancienneté minimale continue dans le Groupe de dix années.

Ce plan de retraite a été clos à effet du 31 décembre 2003. Par clôture de ce plan, il faut entendre que seuls les cadres entrés dans le Groupe Etam avant le 31 décembre 2003 peuvent en bénéficier dans les conditions évoquées précédemment.

(vi) Avantages en nature

Les seuls avantages en nature sont les voitures de fonction qui sont attribuées en raison de la nature des fonctions salariales et non en fonction de mandats sociaux.

1.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 21.2 des statuts de la société, précisant que « le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Etam a retenu la définition suivante du contrôle interne :

- Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :
 - les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine,
 - les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
 - les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.
- Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme par exemple les incertitudes liées à l'environnement économique, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l'AMF de janvier 2007, Etam Développement SCA s'est appuyé sur le « cadre de référence » (complété du « guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l'AMF. Le périmètre du Groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale.

2.1. ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE SUR SES FILIALES

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un groupe international, Etam Développement SCA demeure une entreprise à taille humaine qui cherche à développer auprès de ses employés les valeurs d'un Groupe familial. La culture du Groupe est diffusée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques permettant à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'appliquer les règles de conduite et d'intégrité du Groupe.

Sont rattachés à la gérance un Comité de Direction pour la partie Europe et un Directeur Général pour la Chine. Le Comité de Direction se compose de Présidents et Directeurs Généraux Délégués en charge des Enseignes, d'un Directeur Général Finances et d'un Directeur des Ressources Humaines.

Ce Comité de Direction est animé par la gérance qui définit les orientations stratégiques du Groupe. Le Comité de Direction et le Directeur Général Chine déclinent les orientations stratégiques en objectifs et en budgets annuels dont ils ont la responsabilité.

Au niveau de la société Etam Développement SCA, celle-ci n'ayant pas d'activité opérationnelle, les procédures mises en place concernent le domaine comptable et financier. Les sociétés d'exploitation

et filiales étrangères sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité.

2.2. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE

Afin de permettre à chacun dans le Groupe de prendre la mesure de sa contribution au résultat et de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un processus de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance. Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de prévisions budgétaires à partir des niveaux de responsabilités appropriés. Cette remontée s'effectue à travers différentes étapes de validation. La responsabilité des managers sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management. Le budget est mensualisé pour que chaque centre de profit et de coût puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des indicateurs de performance commerciale et financière. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés, puis d'autorisations d'engagement spécifiques. À l'issue des résultats du 1^{er} trimestre de chaque année civile, le Conseil de Surveillance revoit les budgets d'investissements et peut décider de les adapter.

2.3. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

La gestion des risques est adaptée à la structure décentralisée du Groupe.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité conjointe de la gérance, du Comité de Direction et du Directeur Général Chine. Les principaux risques financiers et juridiques suivis au niveau du Groupe sont présentés dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

Par ailleurs, en 2008, une cartographie des risques a été réalisée à l'échelle de la France. Elle s'est attachée à identifier les risques potentiels principaux, en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. Cette cartographie des risques majeurs a été réalisée à partir des entretiens avec la gérance et les membres du Comité de Direction. Elle permet une vision partagée et hiérarchisée des risques entre les dirigeants. Elle a été actualisée en 2010 et constitue une référence essentielle pour la définition des missions à inscrire au plan annuel d'audit interne.

2.4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le suivi de l'activité et des résultats est assuré par la gérance et le Comité de Direction dans le cadre de revues mensuelles. Ces revues ont été accélérées en 2010 par rapport aux clôtures de fin de mois, de manière à permettre une meilleure réactivité. Les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente. L'évolution des grands agrégats que sont en particulier le chiffre d'affaires à périmètre réel et à surface et taux de change constants, la marge brute en taux et en volume, les frais magasins, les frais directs des Enseignes et les coûts centraux, sont examinés en détail. Un suivi de l'évolution des stocks, des investissements et de la Trésorerie est également assuré mensuellement par la gérance et le Comité de Direction. Les revues de performance mensuelles contribuent par ailleurs à la détection d'éventuelles anomalies dans le dispositif de contrôle interne.

Une synthèse de l'évolution du compte d'exploitation du Groupe, de l'Europe et de la Chine et, au sein de l'Europe, de chaque Enseigne, est présentée au Conseil de Surveillance tous les trimestres et les résultats complets du Groupe (compte d'exploitation, bilan et tableau de flux de trésorerie) lui sont présentés tous les semestres.

Le contrôle de gestion assiste les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participe aux phases de validation, et propose des plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution.

2.5. SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Société, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Par ailleurs, la direction de l'audit interne est un organe indépendant des opérations, rattaché directement à la gérance et au Comité des Comptes et d'Audit. Elle effectue des évaluations régulières du contrôle interne et de la maîtrise des risques, que ces risques soient opérationnels, comptables ou informatiques. Son périmètre d'action couvre l'intégralité des processus et des entités du Groupe. A partir des constatations faites lors de ses missions, elle émet des recommandations aux entités auditées, qui doivent y répondre. L'audit interne suit ensuite la mise en place des actions correctives. Des synthèses périodiques des résultats des missions et de la mise en œuvre des recommandations sont présentées aux différents niveaux de la hiérarchie, à la gérance, au Comité des Comptes et d'Audit et, par son intermédiaire, au Conseil de Surveillance. Le planning des interventions de l'audit interne est déterminé annuellement.

En 2010, la direction de l'audit Groupe comprenait deux personnes. Elle a participé à toutes les réunions du Comité des Comptes et d'Audit.

Enfin, les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité des Comptes et d'Audit.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez Etam Développement SCA. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont le Directeur Général Finances du Groupe avec, au sein de la direction financière du Groupe, la Direction des Comptabilités, la Direction de la Consolidation et du Contrôle Financier. Celles-ci effectuent de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, qu'elle soit diffusée en interne à des fins de pilotage ou communiquée au marché. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues mensuelles, du budget et des exercices de prévisions annuels, et des clôtures (mensuelles, semestrielle et annuelle).

3.1. PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Pour chaque exercice, un budget annuel est élaboré aux différents niveaux opérationnels. Il est ensuite validé par les enseignes et filiales, puis consolidé au niveau du Groupe qui le soumet à la Gérance et au Comité de Direction, puis au Conseil de Surveillance de la Société.

Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe. Il a concerné et s'est appliqué à l'ensemble des filiales consolidées en 2010.

Trois fois par an, des prévisions annuelles sont établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctrices requises.

Les revues mensuelles, qui réunissent la gérance, et le Comité de Direction, permettent d'appréhender l'évolution commerciale et financière des activités, d'évaluer l'impact des décisions opérationnelles, d'analyser les écarts sur résultat entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Les membres du Comité de Direction ont donc à leur disposition pour orienter leurs actions, un grand nombre d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

Au niveau des enseignes, des filiales et du Groupe, des contrôleurs financiers sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Enfin, concernant le développement du réseau :

- toute décision d'investissement, de désinvestissement et de renouvellement de bail concernant les magasins en propre et les affiliés fait l'objet d'un Comité de Développement mensuel auquel participent la gérance, le Directeur Général Finances, les Directeurs d'Enseigne et le Directeur du Développement. Les décisions du Comité de Développement sont prises sur la base de plusieurs critères dont en particulier la qualité de l'emplacement, les hypothèses d'activité, la rentabilité après frais directs du magasin et le délai de retour sur investissement.
- toute décision concernant le réseau franchisé fait l'objet d'un Comité de Développement International composé des personnes constituant le Comité de Développement à l'exception du Directeur du Développement remplacé par les Directeurs Export des enseignes.

3.2. RÉFÉRENTIEL COMMUN ET PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales. Ces dernières sont responsables de la conformité de ces informations avec le référentiel Groupe (principes comptables, plan de comptes, manuel de reporting et de consolidation) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction Générale Finances.

Ces données sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction du Contrôle Financier du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Des analyses détaillées et documentées sont établies afin de comparer les résultats selon des critères homogènes (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Le contrôle interne comptable et financier est intégré au dispositif général de contrôle interne.

3.3. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010 ET PERSPECTIVES

En 2010 ont été réalisés les travaux suivants :

- poursuite du déploiement du Centre de Services Partagés (CSP) européen avec la reprise par la France de la comptabilité banques/recettes de l'Espagne ;
- amélioration dans le suivi de la démarque inconnue ;
- développement d'outils de reporting permettant un meilleur suivi des stocks et des engagements d'achats ;
- poursuite de la réduction des délais de clôtures mensuelles, semestrielle et annuelle.

L'ensemble de ces améliorations ont permis d'élever le niveau de contrôle interne comptable et financier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Constantin Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

ETAM DEVELOPPEMENT

Société en Commandite par Actions
63-73, rue de Rivoli
75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Associés et Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ETAM DEVELOPPEMENT S.C.A. et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

Constantin Associés

Eric ROPERT
Associé

Jean-Marc BASTIER
Associé